SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

CONTACT

SOLIHA VIENNE
Maison Départementale de l'habitat
Avenue René Cassin
86360 CHASSENEUIL-DU-POITOU

francerenov.vienne@soliha.fr

05 49 61 61 91

PERMANENCES sur rendez-vous :

MONTMORILLON (CCAS, 4 rue des Recollets)
Dernier mercredi du mois : 9H-12H

LUSSAC-LES-CHÂTEAUX (Mairie) et VALDIVIENNE (Mairie)
Premier vendredi un mois sur deux : 9H-12H

SAINT-SAVIN (Maison des associations) et AVAILLES-LIMOUZINE (Mairie)
Deuxième vendredi un mois sur deux : 9H-12H

Création : CCVG - Ne pas jeter sur la voie publique

Agence nationale de l'habitat Anah

Vienne & Gartempe Communauté de communes

la vienne LE DÉPARTEMENT

PROCIVIS

Vienne & Gartempe Communauté de communes

VOUS AVEZ UN PROJET DE RÉNOVATION DE VOTRE LOGEMENT ?

Découvrez les aides auxquelles vous pouvez prétendre

Opération programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en Vienne & Gartempe 2024-2026

Montage du dossier

Appui technique

Soutien financier

L'OPAH C'EST QUOI ?

Ce dispositif est mis en place par la Communauté de Communes Vienne & Gartempe (CCVG) pour aider les propriétaires privés à réaliser des travaux dans leurs logements, selon certaines conditions.

La collectivité s'engage financièrement aux côtés de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), du Département de la Vienne, de PROCIVIS et des communes jusque fin 2026.

QUELS TRAVAUX ?

Vos travaux de rénovation énergétique dans le cadre d'un bouquet de travaux réalisés par des professionnels RGE (isolation, chauffage, remplacement de menuiseries...).

Vos travaux d'aide au maintien à domicile (aménagement salles de bain, installation monte-escaliers, ascenseurs, rampes d'accès, cheminements extérieurs...).

Les travaux de remise aux normes, travaux de lutte contre l'insalubrité et la forte dégradation des logements.

QUELS LOGEMENTS ?

Pour un logement occupé par son propriétaire ou un logement mis en location.

Pour les résidences principales de plus de 15 ans (sont exclues les résidences secondaires et locations touristiques saisonnières).

Les travaux ne doivent en aucun cas débuter avant l'accord des financeurs et ni avant les autorisations d'urbanisme nécessaires. Et les travaux doivent être réalisés par des entreprises ou des artisans.

Les subventions sont versées sur factures après réalisations des travaux. Des avances de subventions sont possibles. Renseignez-vous au moment de la constitution du dossier de subvention.

QUELLES SUBVENTIONS ?

Pour les propriétaires occupants, de 50 % à 90 % selon les ressources et la nature de travaux.

Pour les propriétaires bailleurs, de 30 % à 50 % selon la nature de travaux et l'engagement du bailleur (logement conventionné avec l'ANAH).

UNE AIDE EN + CCVG/COMMUNES
(selon conditions)

- l'aide ACCESSION pour l'acquisition de sa résidence principale
- l'aide aux travaux de façades (aide communale seule).

UNE ASSISTANCE GRATUITE PAR SOLIHA VIENNE

Pour vous accompagner dans vos démarches, vous aider à définir le programme de travaux, constituer les dossiers de subventions et effectuer le suivi du paiement des subventions...

Soliha Vienne est un organisme agréé «Mon accompagnateur Rénov'» mandaté par la CCVG.

PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Les 55 communes de la Communauté de Communes Vienne & Gartempe (hors périmètres du dispositif OPAH-RU des communes de L'Isle-Jourdain, Lussac-les-Châteaux et Montmorillon). Voir le site www.vienneetgartempe.fr